

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

Séance du 29 mai 2026

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/05/2026

vingt-neuf mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Aurélien MANENC (CDC Grand Orb)

Présents : 24

Dont Présents non
votants : 0

Représentés : 1

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Aurélien MANENC (CDC Grand Orb), Séverine SAUR (Conseil Départemental de l'Hérault), Marie-Pierre PONS (Conseil Départemental de l'Hérault), Patrick CABROL (CDC du Minervois au Caroux), Martine GIL (CDC Les Avant-Monts), Rémy AFFRE (CDC Sud Hérault), Daniel BARTHES (CDC Les avant-Monts), Florence BRUTUS (CDC Les Avant-Monts), Béatrice FALCOU (CDC du Minervois au Caroux), Marc FIDEL (CDC Sud Hérault), Daniel GALTIER (CDC Les Avant-Monts), Séverine GLEIZES-GUIGOU (CDC Sud Hérault), Jean-Louis LAFAURIE (CDC Grand Orb), Jean-François MADONIA (CDC Sud Hérault), Pierre MATHIEU (CDC Grand Orb), Stéphane MONTAGNÉ (CDC Sud Hérault), Yves ROBIN (CDC Grand Orb), Thérèse SALAVIN (CDC du Minervois au Caroux), Jean-Marc SALEINE (CDC du Minervois au Caroux), Philippe SILVESTRE (CDC Sud Hérault), Jean-Michel ULMER (CDC Les Avant-Monts), Jean-Pierre LAVABRE (CDC du Minervois au Caroux), Virginie MIEULET (CDC Les Avant-Monts), Sylvie MIQUEL (CDC du Minervois au Caroux)

Représentés: René GINIEIS (CDC Grand Orb) représenté par Pierre MATHIEU (CDC Grand Orb)

Présents non votants :

Excusés: Sylvie CEBE (CDC Les Avant-Monts) suppléée par Virginie MIEULET (CDC Les Avant-Monts), Jean-Luc FALIP (Conseil Départemental de l'Hérault), Sophie GACHET (CDC Grand Orb), Julie GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental de l'Hérault), Vincent GAUDY (Conseil Départemental de l'Hérault), Magali GUIRAUD (CDC du Minervois au Caroux) suppléée par Sylvie MIQUEL (CDC du Minervois au Caroux), Audrey IMBERT (Conseil Départemental de l'Hérault), Christian LIGNON (CDC Minervois au Caroux) suppléé par Jean-Pierre LAVABRE (CDC du Minervois au Caroux), Kléber MESQUIDA (Conseil Départemental de l'Hérault), Christophe MORGO (Conseil Départemental de l'Hérault), Marie PASSIEUX (Conseil Départemental de l'Hérault), Philippe VIDAL (Conseil Départemental de l'Hérault)

Absents:

Objet: Candidature à l'Appel à projets Massif central / Pôles de nature 2027-2030

Les communautés de communes Minervois Caroux et Grand Orb et le Pays Haut Languedoc et vignobles portent depuis 2017 le pôle de pleine nature Montagnes du Caroux, dans le cadre des appels à projets du GIP Massif central. Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé de répondre au nouvel appel à projet du GIP Massif central pour la période 2027-2030.

Renforcer le développement des APN, c'est participer à l'attractivité du territoire car elle ne dépend pas seulement de sa capacité à développer son économie, ses emplois, ses services mais aussi de sa qualité de vie. Le développement des APN permet aussi d'agir sur un large panel de déterminants de santé et ainsi participer au bien-être des populations. Leurs pratiques s'appuient sur les caractéristiques intrinsèques d'un territoire, ses qualités paysagères et environnementales notamment, qualités qui peuvent être menacées par un développement non maîtrisé. Ainsi, les APN peuvent être une entrée thématique permettant de traiter les différents aspects d'un projet de développement local.

C'est pourquoi le PPN Montagnes du Caroux s'insère dans plusieurs démarches ou dispositifs du territoire :

- Les stratégies territoriales des Communautés de Communes du Minervois au Caroux et Grand Orb
- Les feuilles de route des Offices de tourisme du Minervois au Caroux et Grand Orb
- La Charte du PNR du Haut-Languedoc

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026

Date de réception de l'AR: 10/06/2026

034-253403554-2026_29_05_14-DE

A G E D I

- La Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires
- Le Plan de mobilité simplifié
- Le Contrat local de santé
- Le Plan alimentaire territorial
- Le Pays d'art et d'histoire.

Les ambitions et les objectifs sont les suivants :

Ambition 1 : Des activités de pleine nature moteur de l'attractivité territoriale

- Objectif opérationnel 1 : Développer une offre et des équipements APN durables
- Objectif opérationnel 2 : Développer un accueil et une animation dédiés aux APN
- Objectif opérationnel 3 : Développer une pratique locale et pour tous.

Ambition 2 : Des Montagnes du Caroux en transition : atténuer, s'adapter et préserver

- Objectif opérationnel 4 : Favoriser le développement d'une mobilité durable
- Objectif opérationnel 5 : Accompagner l'adaptation aux changements climatiques
- Objectif opérationnel 6 : Changer de regard sur les sites de pratiques

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est le chef de file de la démarche et porte le poste d'animation, en accord avec les Communautés de communes et le comité de pilotage.

Le budget prévisionnel de l'animation et la coordination pour 3 ans et la mise en œuvre du Pôle de pleine nature Montagnes du Caroux est estimé à 189 532 € (salaire et coût indirect).

Le plan de financements pourrait être le suivant :

FNADT 132 672 € soit 70 %

Autofinancement 56 860 € soit 30 %

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- valider la stratégie présentée dans le dossier de candidature au Pôle de pleine nature
- accepter que le Pays Haut Languedoc et Vignobles soit chef de file et porte le poste d'animation
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FNADT.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide la stratégie présentée dans le dossier de candidature au Pôle de pleine nature
- accepte que le Pays Haut Languedoc et Vignobles soit chef de file et porte le poste d'animation
- autorise, le Président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FNADT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-Sur-Orb

Le Président,
Aurélien MANENC



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026

Date de reception de l'AR: 10/06/2026

034-253403554-2026_29_05_14-DE

A G E D I